

MAI
2021

Flash info

 Saint-Père
Marc en Poulet

www.ville-saint-pere.fr
facebook @saintperemarcenpoulet



BOULANGERIE



LE FOURNIL DE SAINT-PÈRE. Aude et Benoît vous accueillent dans leur boulangerie. Venez faire leur connaissance et goûter leurs produits «faits maison». Ils vous proposent leurs pains traditionnels et pains spéciaux, leurs pâtisseries à découvrir et leurs viennoiseries qui combleront petits et grands gourmands. La boulangerie est ouverte du lundi au samedi de 7h à 13h et de 16h à 19h et le dimanche de 7h à 13h. Fermeture hebdomadaire le mercredi.

NOUVEAU À ST-PÈRE



CHIROPRACTEUR. Constance Colcombet DC, diplômée de Life University USA. Soins du dos et des articulations. Prenez rendez-vous par téléphone **06 89 08 36 96** ou sur www.doctolib.fr.

ALL4HOME. Vos journées sont trop courtes ? Faites appel à All4Home. Ménage, repassage et garde d'enfants à domicile. **02 23 16 96 26**.

CIVISME - CITOYENNETÉ

LES BRUITS DE VOISINAGE. Ce sont des bruits générés par le comportement d'une personne ou d'un animal et causant des nuisances sonores. Ils peuvent être sanctionnés, dès lors qu'ils constituent un trouble anormal, se manifestant de jour ou de nuit. En cas de litige vous pouvez faire appel à un conciliateur de justice (démarche gratuite) ou à un médiateur. Contact : conciliateurs de justice - espace Bougainville à Saint-Malo **02 99 89 60 15**. Mais avant toutes choses, n'est-il pas plus simple de respecter quelques petites règles pour préserver la quiétude de tous et vivre en bonne intelligence ?

LE BRÛLAGE C'EST INTERDIT ! Le brûlage, notamment, des déchets verts, peut-être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée. Il nuit à l'environnement et à la santé. Il peut être la cause de la propagation d'incendie. Vous pouvez vous débarrasser de vos déchets verts, en les valorisant : réalisez votre compostage domestique (avec vos feuilles, tontes de pelouse, épluchures...); produisez votre propre paillage en broyant petits et gros branchages. **Sinon vous devez déposer vos déchets verts à la déchèterie.**

VITESSE DE CIRCULATION. Malgré l'installation de chicanes, de ralentisseurs, de voies cyclables, de zones 30... certains automobilistes roulent encore beaucoup trop vite. Ces comportements routiers sont dangereux et irresponsables. Il est urgent que ces conducteurs fassent preuve de civisme, de respect de l'autre, et surtout de la vie d'autrui. Tous ces aménagements routiers n'ont qu'un objectif la protection de tous les usagers et notamment de nos enfants. **RAPPEL** : les déplacements à vélos, trottinettes, skates... sont **INTERDITS** sur les trottoirs.

URBANISME, vos obligations

LÉGISLATION EN MATIÈRE DE TRAVAUX. Si vous avez l'intention de réaliser des travaux extérieurs (ravalement de façade, pose d'une clôture, peinture de volets, portes et encadrements de fenêtres...), avant de vous lancer, renseignez-vous sur les règles d'urbanisme à respecter. Contactez le service urbanisme de la mairie pour connaître la législation en vigueur (hauteur de clôture, matériaux autorisés, nuancier de couleurs...). **02 99 80 10 51**. Courriel jerome.cario@ville-saint-pere.fr.

COVID-19



LES RENDEZ-VOUS POUR LA VACCINATION. Un numéro unique en Ile-et-Vilaine **0805 690 821** pour vous informer sur la campagne de vaccination contre la Covid-19 et vous guider dans la prise de rendez-vous (créneaux de vaccination ou inscription sur liste d'attente) : Ce numéro vert (appels gratuits) fonctionne du **lundi au vendredi de 9h à 17h**. Plus d'informations, contactez l'ARS Bretagne au **02 22 06 72 64**. Courriel : ars-bretagne-communication@ars.sante.fr.

EXPOSITIONS

PROGRAMMATION : artistes qui exposeront au **Garage** :

- **Du 15 au 24 mai** : Lumimhalo

- **Du 25 mai au 14 juin** : Jean-Charles Bonfils.

L'évolution de la crise sanitaire de la Covid-19 et les annonces gouvernementales peuvent amener les organisateurs à modifier cette programmation. Vous êtes artiste professionnel déclaré ou en association, vous désirez louer la salle d'exposition au Garage à la Halte, contactez Murielle au **06 63 49 44 83**.



HOMMAGE À BRASSENS

L'association «1,2,3 Fort» organise tous les deux ans une journée dédiée aux chansons de Georges Brassens. Cette année c'est le centenaire de sa naissance et le 40^e anniversaire de sa disparition. La manifestation aura lieu le 12 septembre 2021 de 13h30 à 18h (en fonction des conditions sanitaires). Les chanteurs qui souhaitent participer à cet hommage exceptionnel peuvent s'inscrire dès à présent en proposant au minimum cinq chansons (3 ou 4 seront retenues). Renseignements et inscriptions : guy.richeux@sfr.fr ou tél. **06 46 26 97 30**.

LA GUINGUETTE DU FORT

APPEL À BÉNÉVOLES. Le nouveau spectacle «La Guinguette du Fort» aura lieu les **16 - 17 et 18 juillet 2021**. Nous espérons que la situation sanitaire sera améliorée et permettra cette belle manifestation.

L'association «1,2,3 Fort» recherche des bénévoles de tous les âges (enfants, adolescents, adultes) pour la scène, des acteurs, danseurs et chanteurs, mais également pour les coulisses et notamment la restauration, en couture, bricolage, décoration... L'association fonctionne en ateliers pour échanger les savoir-faire. Il n'y a pas d'obligation, chacun donne le temps qu'il souhaite car toutes les participations sont importantes. Plus qu'un spectacle, une belle aventure humaine. Vous désirez rejoindre l'association ? Contact : fortstpere@gmail.com.

LISTES ÉLECTORALES



ÉLECTIONS 2021 : DOUBLE SCRUTIN DÉPARTEMENTAL ET RÉGIONAL.

ATTENTION changement des dates de scrutins : 1^{er} tour dimanche 20 juin, 2nd tour dimanche 27 juin. Inscriptions jusqu'au 14 mai.

- **S'inscrire** : soit sur le site internet : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396> ; soit à la mairie, muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile au nom du demandeur.

- **Vérifier que vous êtes bien inscrit** : en vous connectant sur internet : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>.

- **Corriger une erreur d'état-civil** : vous avez remarqué une erreur sur votre carte électorale, vous pouvez faire la correction sur internet, muni de votre numéro de sécurité sociale et d'une copie de votre acte de naissance : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1962>.

PARCOURS DE CITOYENNETÉ

3 ÉTAPES OBLIGATOIRES :

1- L'enseignement de défense (en classe de 3^e et 1^{ère}).

2- Le recensement à 16 ans sur www.service-public.fr ou à la mairie.

3- La Journée Défense et Citoyenneté sur www.majdc.fr. La JDC est une étape clé, à ne pas manquer !

Ce parcours est obligatoire pour passer les examens (BAC, CAP, permis de conduire...) et pour les concours (fonction publique, grandes écoles...).

Toute l'information : <https://www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete>.

BIBLIOTHÈQUE

LA VAGUE DES MOTS - Tél. : 02 99 58 26 76.

Facebook : [bibliothequesaintpere](#). Horaires : le mercredi de 10h à 12h et de 16h à 18h ; le vendredi de 16h à 18h30 et le samedi de 10h à 12h.

Patricia du «Porte plume» vous conseille les nouveautés littéraires chez les auteurs connus et moins connus. Guy Richeux, Péréen, vous invite à découvrir son livre «*Le Curé intrus de Saint-Brolade*». La collection «*Arsène Lupin*» a été complétée pour le plus grand plaisir des jeunes lecteurs et la bibliothèque s'est enrichie de la collection «*Gone*». Enfin, les plus petits n'ont pas été oubliés avec plus de cinquante nouveautés acquises ces dernières semaines.

Inscrivez-vous à la Newsletter et soyez informés des nouveautés ! Venez rejoindre nos adhérents et profitez d'un avis éclairé et des conseils avisés des bénévoles. Cotisation annuelle de 10 € pour une personne ou 13 € par famille (accès à la bibliothèque) et 12 € pour une personne ou 15 € par famille (accès à la bibliothèque et à la ludothèque).

Pour recevoir la Newsletter, connectez-vous au Blog : <https://bibliotheque.saintpere.wordpress.com> et entrez votre adresse mail.



GESTION EAU ET INONDATIONS

DONNEZ VOTRE AVIS ! Jusqu'au 1^{er} septembre 2021, une consultation publique est organisée sur les prochains plans d'actions du bassin Loire-Bretagne pour l'eau et les inondations. L'eau est partout dans notre quotidien, elle est essentielle à la vie, mais peut aussi être à l'origine de problèmes, par exemple lors d'inondations. Il faut donc gérer cette ressource de façon durable et équilibrée. Pour consulter les projets et donner votre avis (questionnaire en ligne), rendez-vous sur sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr. Questionnaire papier également disponible à la mairie.

CLIC CÔTE D'ÉMERAUDE

CAFÉ DES AIDANTS : temps d'échange de 15h à 16h30 au complexe sportif salle de la Vallée Verte à Saint-Méloir-des-Ondes. **Mardi 25 mai** - thème d'échange : «*Émotions et réactions... comment les gérer ?*». Contact : 02 99 16 88 76.



ET MOI DANS TOUT ÇA

Un problème d'alcool dans ta famille, viens en parler ! Groupe de paroles confidentiel et gratuit pour les 10/18 ans. **Mardis 11 et 25 mai de 17h45 à 19h** Contact : 02 99 40 68 20. Inscriptions : etmoidanstoutcasaint-malo@ille-et-vilaine.fr.



DÉCHETS

BACS JAUNES : vendredis 7 et 21 mai et 4 juin.

ORDURES MÉNAGÈRES : tous les jeudis.

Collecte avancée au mercredi 12 mai (en raison du jeudi de l'Ascension). Ramassage tôt le matin, sortir les bacs la veille au soir. Contact SMA au 0 800 801 061 (services et appels gratuits du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h). Courriel : dechets@stmalo-agglomeration.fr

DÉCHÈTERIE LA HALTE : ouverture 9h30/12h et 14h/18h. Fermée les jeudis, dimanches et jours fériés (8 - 13 et 24 mai). Tél. 06 81 15 80 19.



CÉLÉBRATIONS

MESSES DU SAMEDI : célébrées à 16h30 en période de couvre-feu, sinon 18h. Le 8 mai à Lillemer ; 15 mai à Saint-Suliac ; 22 mai à Saint-Père-Marc-en-Poulet ; 29 mai au Tronchet.

MESSES DU DIMANCHE À 10H30 : Le 9 mai à Saint-Père-Marc-en-Poulet ; 16 mai à Miniac Morvan ; 23 mai à Plerguer (Pentecôte) ; 30 mai à Châteauneuf d'I.&V.

ASCENSION : jeudi 13 mai à Châteauneuf d'I.&V à 10h30.

Contact : 02 99 58 41 02 - 06 82 64 47 73 - courriel : ytk3@wanadoo.fr.

Facebook «*Paroisse Châteauneuf Miniac*».



MOT DU JARDINIER

«*Rosée et fraîcheur en mai, donnent vin à la vigne et foin au pré*».



PRÉSERVEZ LA BIODIVERSITÉ



DÉCLARATION IMPÔTS



LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES VOUS INFORME... La campagne de déclaration des revenus est lancée et les services en ligne de la DGFIP sont ouverts.

Depuis 3 ans, la déclaration en ligne est obligatoire, les contribuables ont jusqu'au mardi 1^{er} juin 2021 pour la réaliser. Les usagers qui ne disposent pas d'une connexion internet ou ayant des difficultés à utiliser les outils numériques bénéficient d'une dérogation et peuvent envoyer leur déclaration au format papier avant le 20 mai 2021. Les services de la Direction régionale des Finances publiques de Bretagne et d'Ille-et-Vilaine répondent à vos questions et vous aident dans vos démarches, contactez-les au 0809 401 401 du lundi au vendredi de 8h30 à 19h (numéro d'appel et service gratuits). Vous pouvez également vous rendre au Centre des Finances publiques en prenant rendez-vous via la messagerie sécurisée du site impots.gouv.fr ou par téléphone 0809 401 401.

ILLIWAP - RESTEZ INFORMÉ



ILLIWAP, VOUS PERMET DE RECEVOIR L'ACTUALITÉ

PÉRÉENNE SUR VOTRE TÉLÉPHONE PORTABLE ! Illiwap est un moyen simple et sécurisé de rester informé : événements, animations, incidents, coupures d'eau, d'électricité, alertes, déviations.... L'application est gratuite, pas de coordonnées à fournir et pour s'abonner, c'est très simple !

- 1- Téléchargez l'application **Illiwap** (sur Google Play ou iOS).
- 2- Recherchez la commune dans la barre «*rechercher une station*».
- 3- Cliquez sur le bouton «*suivre*». C'est terminé !

Installez l'application et faites-la connaître à vos proches.

CONSULTATIONS JURIDIQUES

VOUS INFORMER, VOUS CONSEILLER ET VOUS ORIENTER GRATUITEMENT. L'ordre des avocats au barreau de St-Malo-Dinan organise des consultations juridiques individuelles et gratuites pour les Péréens.

Prochaine rencontre, **mardi 11 mai de 8h30 à 11h** à la mairie. Prendre rendez-vous auprès des services d'accueil de la mairie au 02 99 58 81 06.



PERMANENCES DES ÉLUS
Tous les jours sur rendez-vous

Jean-François RICHEUX - Maire : culture, sport, inter-communalité, citoyenneté et développement économique.

Thierry NUSS - 1^{er} adjoint : finances, budget, chantier d'insertion, personnel, associations, enfance et jeunesse, affaires scolaires.

Élisabeth LE PAPE - 2^e adjointe : urbanisme, personnes âgées, CCAS, protocole, jumelage.

Bernard LEPAIGNEUL - 3^e adjoint : travaux, assainissement et eaux pluviales, voirie, affaires agricoles, étangs et forêts, véhicules, bâtiments, accessibilité PMR et sécurité voirie et bâtiments.

Chantal BESLY - 4^e adjointe : projets d'aménagement : appels d'offres, suivi des chantiers d'aménagements, relations avec les entreprises, secteurs ZAC, environnement, espaces verts, aménagements paysagers, transports en commun, communication, affaires funéraires et animation.

Feuille d'information mensuelle - complément au bulletin municipal

Éditée par la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet, Mairie, 6 rue Jean Monnet 35430 Saint-Père-Marc-en-Poulet

Tél. 02 99 58 81 06 contact@ville-saint-pere.fr www.ville-saint-pere.fr

Directeur de la publication : Jean-François Richeux - Chef d'édition : Chantal Besly - Responsable de rédaction : Adeline Bourdais - Conception et réalisation : Christèle Hervé

Comité de Rédaction : Nicole Kérisit - Carole Lebreton - Murielle Maufray - Claude Viderment - Thierry Nuss.